



COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la Coopération Internationale et du Développement

Afrique centrale et australe, Océan Indien

Fonds Fiduciaire de l'Union européenne pour la République centrafricaine « Bêkou »

Fonds fiduciaire de l'Union européenne pour la République centrafricaine « Fonds Bêkou »

Décision du Comité de gestion du 3 mai 2019/Programme de relèvement socioéconomique dans la zone sud-est de la RCA (RELSUDE)/Composante multisectorielle

NOTE DE CADRAGE

1. Le Fonds multi-bailleurs Bêkou

Le fonds multi-bailleurs de l'Union européenne pour la République centrafricaine a été créé le 15 juillet 2014 à Florence, par l'Union européenne et 3 de ses Etats Membres, la France, l'Allemagne et les Pays Bas.

Ces 4 bailleurs européens, avec l'Italie et la Suisse qui ont rejoint le fonds en 2015, ont décidé de mutualiser leurs financements, leurs capacités d'analyse et de mise en œuvre pour répondre collectivement aux enjeux du relèvement de la République centrafricaine, en concertation avec les autorités nationales. Le Fonds Bêkou vise à renforcer la résilience des communautés locales dans les domaines des services essentiels, de la sécurité alimentaire, de la réconciliation, de la relance économique et du genre. Il appuie également les pays voisins touchés par la crise en République centrafricaine, en articulation avec les cadres nationaux et les instruments des autres partenaires au développement.

Doté à ce jour d'environ 253 millions d'euro, ce fonds associe les compétences des acteurs de l'humanitaire et du développement pour passer de la réponse humanitaire à une réponse de reconstruction/développement et de renforcement des capacités centrafricaines, selon l'approche «LRRD» (Lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement).

2. Le contexte

2.1 Contexte du pays

Au cours des dernières décennies, la République centrafricaine (RCA) a connu une période d'instabilité politique marquée par des conflits internes et une absence de véritables plans d'investissement nationaux. Ces facteurs n'ont pas favorisé l'extension ni le bon fonctionnement des principaux services de base (notamment la santé et l'éducation, mais aussi l'accès aux sources d'eau potable) et, d'autre part n'ont pas contribué à la promotion des secteurs économiques porteurs pour assurer une croissance des revenus, des emplois et enfin, une amélioration des conditions de vie des Centrafricains et Centrafricaines.

Cette absence d'investissements dans le secteur socio-économique est à l'origine d'une pauvreté structurelle qui a affecté le pays des années '90 jusqu'à 2013, data à laquelle la RCA figurait déjà 180^{ème} sur 186 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH). La crise politico-militaire qui a affecté le

pays à partir de fin 2012 n'a fait qu'accroître cette situation de sous-développement « structurel » portant le pays à occuper l'avant dernière position du monde en termes d'IDH (188^e sur 189 pays d'après le Rapport sur le Développement Humain 2018).

En effet, les conséquences de cette crise n'ont fait que rendre plus aigües les contraintes et les difficultés des populations en terme d'accès aux services de base et en matière d'activités économiques, voire de survie.

Les facteurs donc « conjoncturels » liés à cette dernière crise de 2012-2014, tels que les déplacements massifs de population, les violations graves des droits humains (assassinats, viols, tortures...), les violences perpétrées sur toutes les communautés, les destructions et pillages (des biens privés et publics), ont contribué à précariser davantage les activités et les infrastructures socio-économiques déjà très faibles. Ces derniers événements, ayant exposé la majorité des populations à des violences sans précédent dans l'histoire du pays, ont déchiré profondément les liens sociaux inter- et intra-communautaires et engendré de profonds traumatismes au sein des communautés.

L'élection du Président Faustin Archange Touadéra en février 2016, et la tenue des élections législatives, ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel en RCA après presque trois années de transition politique. Le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité a été soutenu par la communauté internationale, et facilité par le déploiement d'une opération de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en RCA (MINUSCA) composée d'environ 12 000 personnes. Ces facteurs ont créé l'immense espoir que le pays puisse enfin rompre le cycle de fragilité et de crises qu'il connaît depuis son indépendance.

En mai 2016, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale, à la demande du nouveau Gouvernement, ont réalisé une "Evaluation des besoins pour le relèvement et la consolidation de la paix" afin de disposer d'un cadre partagé du contexte et des défis prioritaires que le pays doit relever pour s'inscrire dans une dynamique de relèvement socio-économique. Approuvé en novembre 2016 à Bruxelles, le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix 2017-2021 (RCPCA) a permis d'enclencher une forte mobilisation de fonds de la part des partenaires techniques et financiers (PTF) pour soutenir la mise en œuvre des actions envisagées autour des trois piliers stratégiques du RCPCA.

Après le retour à l'ordre constitutionnel, 2017 avait été marqué par une dégradation de la situation sécuritaire. 2018 aurait dû être l'année charnière du relèvement et de l'amorçage du développement pour répondre aux attentes des populations. Cela n'a pas été le cas; l'insécurité a continué à se détériorer. La restauration de l'autorité de l'Etat reste très lente et parcellaire. Certains des groupes armés se sont même renforcés, contrôlant encore environ 80% du territoire.

Grâce à la reprise en janvier 2019 de l'Initiative africaine, sous l'égide du Commissaire pour la Paix et la Sécurité de l'Union Africaine (UA), un accord politique de paix et de réconciliation a été négocié à Khartoum et signé à Bangui le 6 février 2019, ouvrant la voie à une sortie durable de la crise. Le succès de l'accord dépendra de sa mise en œuvre effective et de la volonté des parties de respecter les engagements souscrits. L'Union européenne a contribué au processus de l'UA à travers un appui au Gouvernement tout au long de la préparation et de la conduite du processus.

2.2 Contexte sectoriel: politiques et enjeux

La zone d'intervention proposée (sud-est "élargi") est une zone très vaste, qui regroupe 5 préfectures (partie sud de l'Ouaka et de la Haute Kotto, la Basse Kotto, le Mbomou et le Haut Mbomou) et compte environ 850 000 habitants, dont 30% en milieu urbain. La zone demeure très enclavée et fragile. Plusieurs contextes et situations coexistent en termes de présence de déplacés, de niveau d'enclavement, d'insécurité et de dynamiques économiques. D'un point de vue administratif, ces préfectures sont réparties de la manière suivante:

- Région 4: Ouaka (avec la Kemo et la Nana Grebizi);
- Région 5: Haute Kotto (avec la Bamingui Bangoran et Vakaga);
- Région 6: Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou.

Le critère principal qui a guidé le choix de cette région est le manque presque absolu d'interventions de relèvement, autant du Fonds Bêkou que d'autres partenaires, et la possibilité de contribuer à leur stabilisation socioéconomique à la suite de l'accord de paix.

L'enclavement et la fragilité d'un point de vue sécuritaire semblent être les deux facteurs communs à cette vaste zone qui représente environ 17% de la population centrafricaine.

Malheureusement les données socio-économiques (hors analyses humanitaires) sur ces zones sont très rares, limitées aux études réalisées en 2008 (DSRP – Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté I et II) et aux récentes monographies réalisées par la Banque mondiale en 2016. Les enquêtes socio-économiques de 2008 montraient que parmi les régions les plus concernées par la pauvreté, se retrouvait la Région 6 qui correspond au Haut Mbomou, au Mbomou et à la Basse Kotto. Les deux autres régions ciblées par l'action figuraient aussi déjà parmi les plus pauvres du pays (Région 5 avec 84.8% et Région 4 avec 89.7%).

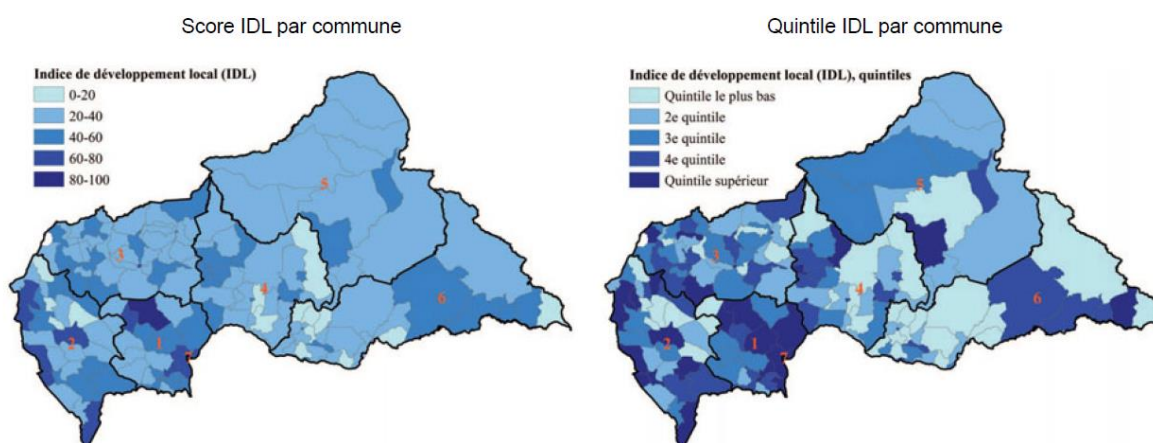
Tableau 10 : Profil de pauvreté des conditions de vie

	Incidence (P ₀)	Profondeur (P ₁)	Sévérité (P ₂)	Structure de la population	Répartition des pauvres
Ensemble	75,1	31,4	16,7	100	100
Milieu de résidence					
Urbain	36,6	8,3	2,8	33,4	16,3
Rural	94,5	43	23,6	66,6	83,7
Région					
Région 1 : Ombella MPoko et Lobaye	72,9	23,5	10,1	15,7	15,3
Région 2 : Sangha Mbaéré, Mambere Kadéï et Nana Mambere	76,7	27,8	13,3	17,5	17,9
Région 3 : Ouham et Ouham-Pende	91,3	43,2	24,8	20,2	24,6
Région 4 : Kemo, Nana Gribizi et Ouaka	89,7	39,7	21,7	14,4	17,2
Région 5 : Haute Kotto, Bamingui Bangoran et Vakaga	84,8	32,2	16,2	5,4	6,1
Région 6 : Mbomou, Basse Kotto et Haut Mbomou	95,1	46,2	26,3	14,1	17,9
Région 7 : Bangui	6,6	0,9	0,2	12,6	1,1
Sexe du CM					
Homme	76,6	31,4	16,3	78,2	79,7
Femme	70	31,4	18,1	21,8	20,3

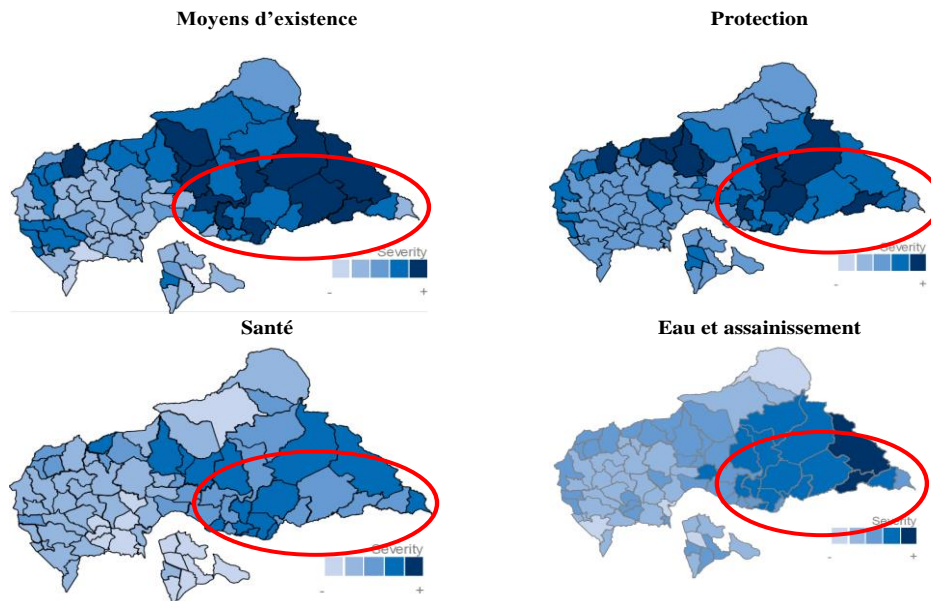
Source : Calcul des auteurs à partir des données de l'ECASEB 2008, ICASEES

Dix ans plus tard, selon les résultats des Enquêtes Nationales sur les Monographies Communales 2016, on retrouve que pour l'indicateur de développement local (IDL) la moyenne régionale pour la Région 3, Région 4, Région 5, et Région 6, est encore inférieure à la moyenne nationale.

De plus, si on considère les 47 communes présentes dans la zone ciblée, seulement 25% parmi elles se retrouvent dans les deux quintiles les plus élevés de l'IDL contre 39.6% par rapport à l'ensemble des 179 communes du pays.



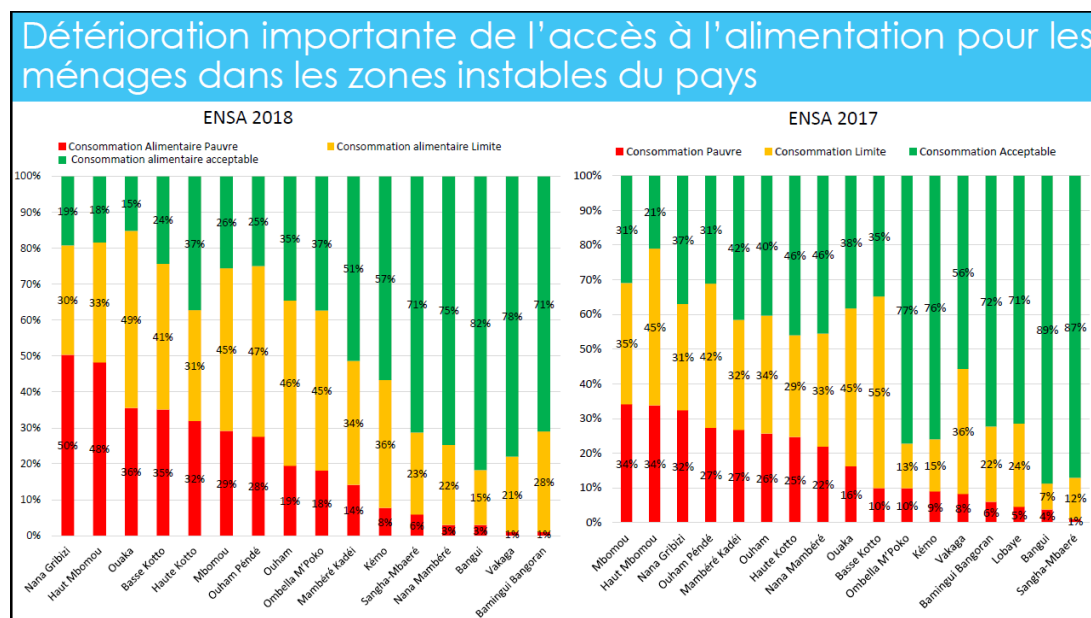
D'un point de vue des besoins humanitaires exposés dans l'analyse HNO (Humanitarian Needs Overview) de 2019, on constate que la zone ciblée par ce nouveau programme montre les besoins les plus aigus et sévères en termes d'accès à l'eau, à la santé, aux moyens d'existence et à la protection.



Source : HNO 2019, OCHA.

Des données collectées et des échanges tenus avec les agences des Nations Unies et ONG travaillant dans les différents « clusters », il est ressorti que:

Sécurité alimentaire: Si on considère le niveau d'insécurité alimentaire, selon les données les plus récentes de l'ENSA (Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire) 2018, encore une fois les 5 préfetures ciblées ressortent parmi les 6 les plus affectées avec de scores de consommation alimentaire « pauvre » qui vont de 48% à 30%.



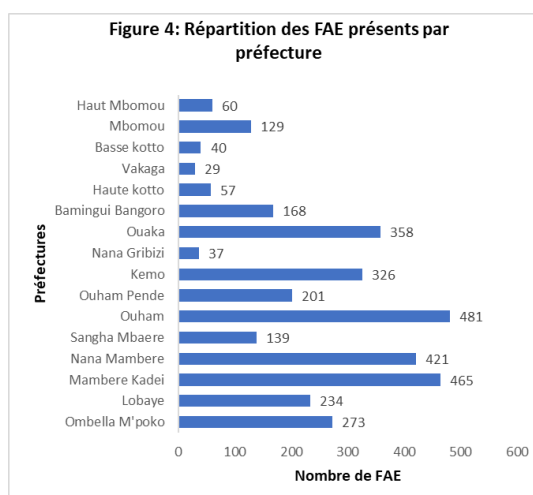
Santé: En termes de besoin en **santé**, il faut souligner que l'ensemble du district sanitaire du Haut Mbomou (76 000 habitants) est entièrement délaissé sans aucun partenaire d'appui. Il compte 17 formations sanitaires (FOSA) fonctionnelles sur un total de 24.

WASH: Le « cluster » eau et assainissement fait ressortir le besoin de réhabiliter environ 50 forages et de construire 60 nouveaux forages pour répondre aux besoins essentiels des populations dans la zone ciblée.

Présence de l'Etat: Les préfectures du sud-ouest sont nettement les mieux servies, en partie du fait du contexte sécuritaire, avec des effectifs atteignant 481 fonctionnaires de l'administration de l'Etat (FAE) dans l'Ouham, 465 dans la Mambéré Kadéï et 421 dans la Nana Mambéré.

A l'inverse, avec 29 fonctionnaires dans la Vakaga, 40 dans la Basse-Kotto, 57 dans la Haute-Kotto et 60 dans le Haut-Mbomou, les préfectures de l'est manquent énormément d'effectifs de l'Etat pour offrir le minimum de services de base aux populations.

Le passage en revue de ces indicateurs, montre clairement que la zone ciblée par ce programme, demeure actuellement parmi les plus pauvres du pays et représente en même temps celle qui est la plus fragile, la plus enclavée. Le sud-est reste sans véritables programmes qui puissent revitaliser l'économie locale et renouer les liens sociaux inter- et intra-communautaires.



Compte tenu du mandat du Fonds Bêkou (LRRD / Résilience), des défis socioéconomiques liés à la mise en œuvre des accords de paix et des opportunités de synergies avec des interventions humanitaires, l'UE à la suite des nombreuses consultations et ateliers participatifs avec les différentes parties prenantes (Gouvernement, PTF, agences des Nations Unies, ONG locales et internationales), les grandes lignes d'une intervention de **relèvement multisectoriel** ont été élaborées pour renforcer de manière holistique les capacités de résilience des communautés et consolider la présence et le rôle des autorités locales et cette intervention dénommée « Programme de relèvement socioéconomique dans la zone sud-est de la RCA » (RELSUDE).

3. Programme de relèvement socioéconomique dans la zone sud-est de la RCA (RELSUDE)

Ce programme a été adopté par le Comité de gestion (COGES) du Fonds Bêkou le 3 mai 2019 et doté d'une enveloppe de 18 millions d'euro.

Il prévoit deux composantes: une composante multisectorielle de 14.6 millions d'euro qui fait l'objet de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et une composante Santé (qui ne fait pas l'objet de cet AMI) pour couvrir le district sanitaire du Haut Mbomou à travers une enveloppe de 3 millions d'euro.

En particulier, cette **composante multisectorielle** prévoit quatre volets d'intervention:

- Volet 1: relance économique
- Volet 2: protection, réconciliation, paix
- Volet 3: eau, hygiène et assainissement
- Volet 4: appui aux autorités locales

3.1 Objectifs

3.1. Objectifs/Résultats attendus

L'objectif général du programme est de : « **Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population en accompagnant l'accord de paix** ».

L'**objectif spécifique** est : « le relèvement socioéconomique et la réconciliation dans la zone sud-est de la RCA est favorisé selon une approche communautaire ».

Les résultats/produits attendus sont les suivants:

Résultat/produit 1: Les moyens d'existence et les capacités de résilience des acteurs économiques locaux sont renforcés.

Résultat/produit 2: L'accès durable des populations aux services sociaux de base de qualité, notamment en termes de santé et eau, est renforcé¹.

Résultat/produit 3: Les tensions inter- et intra-communautaire sont apaisées et les liens d'entraide et de solidarité sont renforcés.

Résultat/produit 4: Les capacités des autorités locales et des services techniques décentralisés sont renforcées afin de délivrer des services aux communautés.

3.2 Approches, résultats attendus, activités et indicateurs

3.2.1 Logique d'intervention & Approches

Le programme RELSUDE s'inscrit dans les lignes stratégiques indiquées notamment dans le RCPCA. Il sera aligné sur les objectifs du pilier 1 et 2.

Dans le cadre du Pilier 1 « Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation » il s'agit notamment de « Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et de mettre en place les conditions propices au retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées ». Pour le Pilier 2 « Renouveler le contrat social entre l'Etat et la population » on se focalise surtout sur les objectifs 2 et 3 à savoir « Fournir les services de base à la population sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les domaines de l'éducation, la santé et l'eau, en commençant à transférer progressivement les capacités et les moyens aux structures nationales » et « Assurer la sécurité alimentaire et la résilience ».

Le programme RELSUDE va aussi s'inspirer et contribuer à la réalisation des résultats indiqués dans la stratégie « **Les solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés centrafricains 2018-2021** » notamment en ce qui concerne l'adoption des approches et activités de relèvement pour faciliter la réintégration des déplacés dans leur zone d'origine ou d'accueil.

Le programme RELSUDE doit être imaginé et conçu comme un vaste **programme de relèvement communautaire multisectoriel** à impact rapide qui doit travailler « avec » et « pour » tous les acteurs locaux (communautés de base, autorités locales, services techniques etc.) en les considérant non pas comme des assistés mais comme des acteurs dans la mise en œuvre des multiples activités prévues.

Les besoins des différents acteurs ciblés sont déjà assez bien connus via les multiples analyses sectorielles des clusters et des autres partenaires qui travaillent déjà dans la zone. Les vrais défis résident *dans la mise en place d'une réponse opérationnelle cohérente, rapide, inclusive et susceptible d'engendrer des retombés positives et des dynamiques vertueuses sur les conditions de vie des populations.*

La logique d'intervention proposée par les demandeurs devra prendre en compte, **d'un point de vue programmatique**, les aspects suivants:

- L'étroite **coordination**, complémentarité et synergies avec les actions déjà en cours sur la zone ciblée via notamment les financements ECHO, Fonds Humanitaire et OFDA aussi bien qu'avec les cadres de la coordination sectorielle (eau, réconciliation, agriculture, élevage, etc...) qui sont pilotés par les ministères de tutelle et les éventuels cadres de coordination qui seront instaurés pour assurer le bon fonctionnement du programme RELSUDE;
- Des synergies et complémentarités spécifiques (protection, **Activités Génératrices de Revenus** (AGR), eau, etc...) devront être clairement recherchées avec la composante « **Santé** » qui sera

¹ La santé est exclue de cet AMI.

mise en œuvre dans le **Haut Mbomou** ainsi qu'avec tout autre projet pertinent dans les régions ciblées, en particulier le projet "Désenclavement", financé par le Fonds Bêkou et mis en œuvre par Expertise France;

- La **pertinence / cohérence intra-sectorielle** (ex: synergies et complémentarités entre les AGR en valorisant la chaîne de valeur des différents produits) et **intersectorielle** (entre besoin en AGR et construction des infrastructures, entre appui en AGR et Violences Basées sur le Genre (VBG)) dans la réponse que l'action envisage d'offrir pour répondre aux multiples besoins des différents groupes ciblés;
- Une **relation "d'engagement"** avec les bénéficiaires, afin de s'assurer de leur responsabilisation, disponibilité et contribution au projet en s'appuyant sur un **accompagnement de proximité** des acteurs ciblés et une approche basée sur le **transfert des compétences et capacités** au lieu de la substitution;
- La promotion **d'initiatives et approches innovantes** (fours améliorés, systèmes de purification de l'eau, utilisation des briques pressées sans ciment, etc...) avec une forte implication de l'Université de Bangui et de ses Centres de Recherche (LASBAD, LERSA etc.);
- Un **ciblage des bénéficiaires** fondé sur des critères qui peuvent inclure d'une part la « vulnérabilité » ou le « statut », mais qui doivent aussi nécessairement inclure des aspects tels que les capacités techniques, le niveau d'expérience, l'esprit d'entrepreneuriat, la capacité à développer et renforcer les liens existants de solidarité, (groupements, individuels, coopératives, unions etc.), les capacités à créer des synergies avec d'autres acteurs etc.;
- L'orientation – là où c'est possible - des activités et des appuis **orientés vers le marché**;
- **L'intégration entre les initiatives agricoles et celles de l'élevage** et la valorisation de leurs synergies;
- Le respect du principe « **do no harm** »;
- L'adoption d'un vrai **partenariat avec les acteurs nationaux et locaux** et non une simple « prestation de services »;
- L'identification claire des stratégies permettant ou favorisant la **bonne gouvernance** et la **pérennisation** des interventions / acquis une fois que le programme sera achevé;
- Des marges de **flexibilité** pour travailler dans des zones encore fragiles;
- L'intégration et l'application d'un **mécanisme simple et fonctionnel de redevabilité** pour permettre l'expression de tous les acteurs impliqués dans le programme;
- La possibilité d'assurer des **supervisions périodiques** de la part des autorités centrales.

Ces éléments devront figurer clairement dans la description de l'action, dans le cadre logique et dans le budget qui seront proposés.

Les **questions transversales** (voir ci-dessous section 3.2.3) telles que mentionnées dans la Fiche d'action de ce programme seront également des aspects importants de l'action.

La logique d'intervention proposée par les demandeurs devra prendre en compte aussi, **d'un point de vue opérationnel**, les aspects suivants:

- La prise en compte et présentation succincte et claire des autres **financements** des projets financés par d'autres PTF sur la même zone (co-financement, absence d' « overlap » etc.);
- La **mutualisation** des infrastructures et des moyens disponibles entre partenaires (bureaux, moyens roulants, etc...) pour la mise en œuvre du programme;
- **L'harmonisation/centralisation** des procédures notamment au niveau des achats des équipements du projet (voitures, motos, ordinateurs) et notamment des « kits » préconisés pour les groupes cibles sans pour autant retarder la mise en œuvre de l'action proposée;
- Le type de **présence physique** qui sera assurée dans chaque zone d'intervention du programme (ex: à travers des bases déjà en place, la mise en place d'une nouvelle base, des missions périodiques, etc.).

Le programme RELSUDE ne prévoit pas d'actions liées directement à l'assistance dans les sites des personnes déplacées internes (PDI) mais il sera très important de contribuer, via l'action proposée à la réintégration durable des PDI dans les zones qui sont ciblées par l'action. De plus sera évalué

positivement tout mécanisme permettant d'apprécier et de mesurer comment les actions de relèvement mises en œuvre pourront contribuer aux objectifs indiqués dans la stratégie nationale de solutions durables.

3.2.2 Résultats directs attendus

Les résultats attendus du programme RELSUDE et les activités souhaitées seront les suivants:

Résultat/produit 1: *Les moyens d'existence et les capacités de résilience des acteurs économiques locaux sont renforcés.*

Activités éligibles (liste non exhaustive)

- Promouvoir des **AGR** (agricoles et non agricoles) durables via la distribution de kits / cash. Dans la mesure du possible les AGR doivent être incluses dans l'approche de la **Caisse de Résilience** qui associe aux AGR la Tontine Améliorée (AVEC - Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) et la formation technique (Champs Ecole Paysans / Ferme Ecole). Les AGR agropastorales notamment doivent promouvoir dans la mesure du possible les **activités de production, stockage, transformation et commercialisation innovantes** et à forte valeur ajoutée par exemple: manioc résistant à la mosaïque, végétaux à haute valeur nutritionnelle (soja, moringa, spiruline), produits susceptibles de substituer les importations (oignons, pommes de terre), système de transformation et valorisation des produits maraîchers/fruits;
- Soutenir la création de revenus par les **THIMO** (Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre) associés aux réhabilitations d'infrastructures ou à des travaux collectifs (nettoyages, assainissement, travaux champêtres, etc.);
- Organiser des Initiatives de **formation techniques (agricole et non agricole)** pour faciliter l'apprentissage professionnel des jeunes, la vulgarisation des nouvelles techniques, etc.; les formations pourront être organisées « ad hoc » ou – de manière préférentielle – via le partenariat / redynamisation des centres de formation déjà existants;
- Promouvoir l'accès des populations aux **services financiers** formels (là où existent des établissements de microfinance agréés) ou informels (à travers les AVEC / Caisses de Résilience);
- Organiser des cours **d'alphabétisation** fonctionnelle, en particulier pour les femmes, axés sur les compétences de vie (hygiène, santé reproductive, éducation civique, etc.);
- Appuyer et renforcer la **gestion et la structuration des organisations** des femmes, des producteurs, agropastoraux, des jeunes (groupements, associations, coopératives etc.) pour favoriser les actions collectives, l'entraide et les liens sociaux;
- **Réhabiliter/construire/équiper les infrastructures** (marchés, plateformes multifonctionnelles, abattoirs, aires de séchage, magasins, dépôts, greniers, etc.) fournissant des services pour soutenir la chaîne de valeur des filières porteuses. L'utilisation de méthodes de construction et réhabilitation innovantes telles qu'avec les briques « non cuites » mais « stabilisées » est fortement encouragée;
- Valoriser les liens marchands et les synergies entre **agriculteurs et éleveurs**;
- Appuyer l'organisation de **foires agricoles**.

Résultat/produit 2: *L'accès durable des populations aux services sociaux de base de qualité, notamment en termes d'eau, est renforcé.*

Activités éligibles (liste non exhaustive)

- Organiser des **campagnes de sensibilisation** à l'eau, l'hygiène et l'assainissement;
- **Former les usagers** et les responsabiliser pour veiller au bon fonctionnement et au bon entretien des ouvrages et aux bonnes pratiques afin d'assurer le service continu des infrastructures;
- **Renforcer / Recycler les capacités** des membres des Comité de Gestion des Points d'eau (CGPE);
- Réaliser de nouveaux **forages** équipés de pompes;
- Réhabiliter **d'anciens forages** équipés de pompe;
- Construire des modules de **latrines de type VIP** (« Ventilator Improved Pit ») à 3 cabines dans les écoles primaires publiques, les centres de santé, les gares routières et les marchés publics;
- Réaliser des **latrines familiales** améliorées à dalle;

- Contribuer aux **mécanismes de coordination** et supervision nationales (enquêtes, collecte de données, suivi) avec l'ANEA et le Ministère de l'Hydraulique.

Résultat/produit 3: *Les tensions inter- et intra-communautaire sont apaisées et les liens d'entraide et de solidarité sont renforcés.*

Activités éligibles (liste non exhaustive)

- Fournir un appui multiforme (formation, matériel, appui/conseil) au profit des **associations socio-culturelles et récréatives de jeunes et des femmes** engagés dans le processus de paix, de dialogue communautaire et du vivre ensemble;
- **Réhabiliter et équiper les infrastructures communautaires** susceptibles de favoriser la protection communautaire, le dialogue (maison des jeunes, centres d'écoute, espaces amis d'enfants, terrains de sport, radios, etc...) et l'accès à l'éducation (salles de classe);
- Renforcer des capacités des instances existantes œuvrant dans le domaine de la **protection communautaire et de la gestion et prévention des conflits** afin de contribuer à la promotion d'un environnement protecteur et à la cohabitation pacifique;
- Organiser des sessions de **formation et des campagnes de sensibilisation** sur des thématiques transversales telles que les droits, le genre, la protection des enfants et la cohésion sociale, en s'appuyant notamment sur l'approche de la Caisse de Résilience;
- Soutenir l'émergence et/ou la consolidation des **Comités Locaux de Paix et Réconciliation** conformément aux guides du Ministère des Affaires Sociales;
- Soutenir les mécanismes communautaires / endogènes de **gestion et prévention des conflits entre agriculteurs et éleveurs**;
- Assurer des initiatives **d'appui psychosocial** (par exemple: écoute active, groupes de discussion) et appui en kits individuels de protection pour les victimes de violences;
- Fournir un appui multiforme aux **radios locales/communautaires** pour diffuser des formations/messages de sensibilisation en faveur des producteurs locaux;
- Mettre en place un mécanisme de **redevabilité** sur le projet;
- Renforcer les capacités des **ONG et associations locales** afin de les mettre en capacité de répondre aux besoins de leurs communautés respectives.

Résultat/produit 4: *Les capacités des autorités locales et des services techniques décentralisés sont renforcées afin de délivrer des services aux communautés.*

Activités éligibles (liste non exhaustive)

- Fournir un **appui multiforme** aux autorités locales, leaders communautaires (formations, petits matériels / équipements, mise en place d'activités de proximité, réhabilitations légères, etc.) afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle dans le processus de retour de l'État et d'offre de services aux communautés de base;
- Soutenir les **instances locales de coordination** afin qu'elles puissent assurer la supervision des activités et l'implication des parties nationales;
- Faciliter la **supervision sur le terrain** des ministères de tutelle impliqués dans le programme RELSUDE pour assurer leur pleine implication dans le processus de retour et de stabilisation.

3.2.3 Les indicateurs

A - Indicateurs de résultat (liste non exhaustive)

Afin de mieux contribuer au **cadre de résultat du Fonds Békou**, les résultats de cette action seront mesurés aussi à travers des indicateurs SMART objectivement vérifiables. Evidemment d'autres indicateurs pourront aussi être ajoutés pour mieux apprécier l'atteint de chaque résultat.

Pour mesurer les indicateurs de l'action, les activités pourront inclure la mise en place d'enquêtes avant le démarrage de l'action (« baseline ») et d'autres à mi-parcours et à la fin de l'action (« end line »).

Résultat/produit 1: <i>Les moyens d'existence et les capacités de résilience des acteurs économiques locaux sont renforcés.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des femmes/jeunes filles qui ont été autonomisées dans leur intégration sociale et économique • Variation du « Coping Index Strategy » (CIS) et du Score de Consommation Alimentaire (SCA) avant / après action parmi les groupes ciblés • ACDA et ANDE fonctionnelles sur le terrain pour effectuer la vulgarisation
Résultat/produit 2: <i>L'accès durable des populations aux services sociaux de base de qualité, notamment en termes de santé et eau, est renforcé.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de villages qui ont déclaré la Fin de Défécation à l'Aire Libre (FDAL) • Nombre de personnes qui ont accès à l'approvisionnement en eau amélioré et/ou installations sanitaires
Résultat/produit 3: <i>Les tensions inter- et intra-communautaire sont apaisées et les liens d'entraide et de solidarité sont renforcés.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de l'audience de radios communautaires qui ont une meilleure compréhension de la situation actuelle en RCA et qui ont les informations/moyens nécessaires pour participer au dialogue public • Variation dans la perception communautaire face au sentiment de sécurité
Résultat/produit 4: <i>Les capacités des autorités locales et des services techniques décentralisés sont renforcées afin de délivrer des services aux communautés.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entités de gouvernement local qui ont amélioré les fonctions de l'administration locale et la fourniture de services publiques

B - Indicateurs de produits par résultat (liste non exhaustive)

Ci-dessous sont présentés les indicateurs de produit (« outputs ») qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la proposition pour le programme RELSUDE (liste minimale non exhaustive).

Résultat 1. Contribuer à la restauration des moyens d'existence, au renforcement des capacités de résilience des acteurs économiques locaux et à la redynamisation des filières porteuses
<ul style="list-style-type: none"> - 1.1 Nombre de groupements soutenus via des AGR - 1.2 Nombre d'infrastructures / agropoles / centre de services fonctionnels - 1.3 Nombre de personnes ayant participé à des cours d'alphabétisation fonctionnelle / formation professionnelle - 1.4 Nombre de jeunes formés et intégrés dans la vie économique - 1.5 Nombre de jeunes bénéficiaires dans le cadre des THIMO - 1.6 Nombre d'organisations faitières / associations / coopératives fonctionnelles
Résultat 2. Faciliter l'accès des populations aux services sociaux de base, notamment en termes de santé et eau et assainissement.
<ul style="list-style-type: none"> - 2.1 Nombre de personnes sensibilisées sur les thématiques « eau, hygiène et assainissement » - 2.2 Nombre de COGES formés et fonctionnels (composante eau et assainissement) - 2.3 Nombre de forages construits - 2.4 Nombre de forages réhabilités - 2.5 Nombre de latrines construites
Résultat 3. Promouvoir l'apaisement des tensions inter- et intra-communautaire et la reconstitution des liens d'entraide et solidarité afin de promouvoir un environnement protecteur et la cohabitation pacifique.
<ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Nombre d'initiatives de rapprochement / médiation / dialogue / échange inter- ou intra-communautaire initié par les communautés elles-mêmes (dont le CLPR – Comité Local de Paix et de Réconciliation) - 3.2 Nombre de personnes formées sur les domaines de la protection et de la gestion pacifique des conflits - 3.3 Nombre d'associations socio-culturelles et récréatives formées, appuyées et dotées d'un plan d'action - 3.4 Nombre de survivantes ayant reçu une assistance adéquate et holistique - 3.5 Nombre de radios fonctionnelles

Résultat 4. Soutenir les efforts des autorités locales et des services techniques décentralisés dans l'exercice de leurs fonctions notamment dans la délivrance de services aux communautés

- 4.1 Nombre des bâtiments administratifs réhabilités
- 4.2 Nombre de personnes formées
- 4.3 Nombre d'instances de coordination impliquant les autorités locales

C - Valeur minimale de certains indicateurs de produits par résultat

Le tableau ci-dessous indique l'**effectif minimal** de la valeur cible des principaux indicateurs à atteindre en termes de produit (« outputs ») à la fin du programme RELSUDE.

<i>Volet d'intervention</i>	<i>Qté minimale</i>	<i>cible/entité</i>
<i>I. RELANCE ECONOMIQUE</i>		
Nb AGR (appui matériel & formation technique)	2,500	groupement
Nb Infrastructures réhabilitées	50	Bâtiments
Nb femmes alphabétisées (cours de 6 mois)	20,000	femmes
Nb de jeunes formés (Formation professionnelle - min 06 mois)	500	jeune
Nb de jeune impliqués dans les THIMO	4,000	jeune
<i>II. EAU</i>		
Nb de forages réhabilités	75	forage
Nb de forage construits	75	forage
Nb de CGPE fonctionnels	150	Comité
<i>III. COHESION SOCIALE</i>		
Nb d'associations socio-culturelles, artistiques et sportives soutenues	400	Associations/Initiatives
Nb de CLPR fonctionnels	21	Villes/CLPR
Nb de Radio fonctionnelles	6	Radio
Nb de personnes victimes prise en charge	10,000	Personnes
<i>IV. RETOUR AUTORITES</i>		
Nb de villes où les autorités locales jouent pleinement leur rôle	21	Villes / Autorités locales

Les **bénéficiaires finaux** du programme RELSUDE pourraient être:

- Les autorités et leaders locaux;
- Les services décentralisés des Ministères techniques (ACDA, ANDE, FNEC, Chambre de l'agriculture, ICRA, ANEA);
- Les ONG locales;
- Les médias locaux;
- Les producteurs agropastoraux organisés dans différentes organisations formelles et informelles;
- Les groupements/associations/coopératives de femmes formelles et informelles;
- Les groupes à besoins spécifiques (personnes handicapées, veuves, orphelins, etc...) ;
- Les retournés et les communautés hôtes;
- Les associations socio-récréatives et culturelles (notamment de jeunes et de femmes);
- L'Université de Bangui et ses centres de Recherche.

Les **bénéficiaires directs** du programme sont estimés à 211 000 personnes en majorité résident dans les pôles urbains. Les **bénéficiaires indirects** s'élèvent à environ 850 000 personnes.

3.2.3 Aspects transversaux

Les demandeurs sont tenus d'accepter les conditions du programme qui sont principalement: l'orientation sur des approches de relèvements communautaire, l'implication des acteurs nationaux, le travail en étroite collaboration avec les autorités centrafricaines et le ciblage géographique.

- **Renforcement des capacités locales et nationales**

Les demandeurs sont encouragés à intégrer dans leur proposition le partenariat avec les ONG nationales et des éléments de renforcement des capacités des acteurs locaux et nationaux.

- **Cohésion intercommunautaire**

Compte tenu des tensions persistantes au niveau inter- et intra-communautaire et des rôles que les différentes communautés ont joués et jouent aussi dans la dynamique du conflit, il est impératif de:

- ✓ Développer des analyses sensibles au conflit (approche "do no harm") avant d'initier des activités pour s'assurer que leur mise en œuvre ne puisse pas apporter des dégâts, incidences ou préjugés à une partie des communautés ciblées;
- ✓ Valoriser les liens marchands inter- et intra-communautaires dans la promotion des AGR;
- ✓ Sensibiliser les bénéficiaires de l'action à l'importance du vivre ensemble, de la paix et du vivre ensemble.

- **Genre & besoins spécifiques**

Les initiatives envisagées devront s'appuyer sur des analyses sensibles au genre visant la réduction des inégalités « hommes – femmes ». Les femmes sont des vecteurs incontournables pour la promotion du développement rural, la prévention et gestion des conflits, la cohésion sociale aux niveaux communautaire et national. L'action devra apporter des initiatives concrètes qui permettent aux femmes de réduire la pénibilité de leurs travaux (qui demeurent essentiellement manuels), de renforcer leurs connaissances et techniques agropastorales afin d'accroître la productivité de leurs activités, leur épanouissement au sein de la société. Une attention particulière devra aussi être fournie pour répondre aux bénéficiaires ayant des besoins mais aussi des potentialités spécifiques: veuves, victimes de violences, orphelins, personnes handicapés, personnes âgées etc.

- **Jeunes et Emploi**

Les demandeurs sont encouragés à inclure les jeunes dans leurs activités. Il sera fondamental d'attirer les jeunes vers des activités génératrices de revenus leur permettant de: i) sortir du cercle vicieux de la violence et des groupes armés, ii) réduire la pénibilité du travail, iii) rendre plus efficace et efficiente l'activité économique, etc. Des solutions adaptées devront être aussi fournies aux jeunes ayant des besoins spécifiques (troubles ou traumatismes psychosocial, handicap physique ou mental, etc.).

- **Environnement**

Des techniques innovantes qui respectent et valorisent l'environnement sont fortement encouragées. A titre d'exemple seront évaluées positivement et considérées comme une valeur ajoutée l'introduction de nouvelles techniques de construction s'appuyant sur des briques autobloquantes surtout dans les grandes villes, l'introduction des fours améliorés de fabrication/technologie locale, des dispositifs de filtrage de l'eau, etc.

- **Synergies et complémentarités**

Le programme RELSUDE a été conçu grâce à une forte collaboration avec OCHA, ECHO et OFDA. Il a été convenu qu'une forte synergie et coordination effective au niveau national et local soit développées et

assurée pendant la mise en œuvre de ce programme avec les autres projets financés dans le domaine de l'assistance humanitaire et du relèvement par les autres PTF.

L'action participera à la coordination du « Groupe Thématique Solutions Durables (GTSD) » sur les appuis au retour et avec toutes les autres instances qui auront pour objet de contribuer à une meilleure coordination sur la zone d'intervention aussi bien qu'au niveau central.

- **Nouvelles technologies**

Le programme RELSUDE évaluera de manière très positive toutes sortes d'innovation technologique qui sera apportée soit dans le domaine des services sociaux de base (pour rendre ces services aux usagers plus accessibles et au moindre coût) soit dans le domaine des appuis économiques (pour les rendre plus rentables, moins pénibles et plus efficaces).

3.3 Zones ciblées et budget

3.3.1 Zones d'intervention

Le projet devra cibler **21 villes** ou « pôles urbains » tels qu'indiqués dans le tableau suivant:

Préfecture	Sous-préfecture
Basse Kotto	<i>Alindao, Kembé, Mingala, Mobaye, Satéma et Zangba</i>
Haut Mbomou	<i>Bambouti, Djemah, Obo et Zémio</i>
Haute Kotto	<i>Bria et Yalinga</i>
Mbomou	<i>Bangassou, Bakouma, Gambo, Ouango et Rafai</i>
Ouaka	<i>Kouango, Ippy, Bakala et Grimari</i>

Par « ville » on entend l'agglomérat urbain en question avec un rayon maximal de 5-10 km autour.

Si dûment justifié, un nombre limité de localités en plus de celles indiquées ci-dessus (« villes pôle ») pourront être considérées dans l'action en tant que « localités périphériques » si on démontre qu'une intervention de relèvement dans ces sites aurait un impact important en termes économiques et / ou sociales sur l'ensemble de la zone.

L'appui envisagé devrait être décliné et adapté en fonction du contexte socio-économique et sécuritaire de chaque localité.

3.3.2 Budget et durée

Une **seule proposition** pourra être financée avec une contribution de l'UE d'un **montant maximal de 14.600.000 €**.

Le Fonds Bêkou financera à hauteur de **maximum 95%** le coût total de l'action proposée. Un cofinancement minimal de 5% est donc demandé. Ce cofinancement doit provenir de sources autres que le Budget de l'Union européenne ou le Fonds européen de Développement.

L'administration contractante se réserve le droit d'exiger une garantie financière d'un montant équivalent au préfinancement initial.

La mise en œuvre de l'action aura une durée de **30 à 36 mois**.

4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET D'OCTROI DES SUBVENTIONS

Pour la mise en œuvre des activités détaillées ci-dessus, le gestionnaire du Fonds Békou procédera à l'octroi d'une subvention au demandeur principal, en consortium, ayant formulé la proposition répondant le mieux aux critères d'attribution énoncés dans la présente note de cadrage.

Le demandeur principal doit agir avec un minimum de deux codemandeurs. L'intégration d'au moins un codemandeur national sera considérée comme un atout.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, **les demandeurs principaux et codemandeurs** devront remplir l'ensemble des critères suivants:

- être une personne morale **et**
- être une organisation non gouvernementale **et**
- la subvention ne peut pas lui procurer de profit

Pour être éligibles, **les demandeurs principaux** devront remplir l'ensemble des critères additionnels suivants:

- opérer sur la thématique du relèvement socio-économique depuis au moins 5 ans, notamment en Afrique subsaharienne et de préférence dans des pays fragiles **et**
- opérer en RCA depuis au moins 2 ans **et**
- avoir une expérience confirmée dans la gestion de projets et être directement chargés de la préparation et la mise en œuvre de l'action **et**
- avoir une expérience dans la gestion de consortia avec des partenaires nationaux et internationaux

Pour être éligibles, **les codemandeurs** devront remplir l'ensemble des critères additionnels suivants:

- opérer sur une ou plusieurs des thématiques prévues dans le programme RELSUDE depuis au moins 3 ans notamment en Afrique Subsaharienne **et**
- opérer en RCA depuis au moins 2 ans

Nombre de demandes par demandeur

- un demandeur principal ne peut pas soumettre plus d'une demande dans le cadre du présent AMI
- un demandeur principal ne peut pas être en même temps un codemandeur dans une autre demande dans le cadre du présent AMI
- un codemandeur peut être un codemandeur dans plus d'une demande dans le cadre du présent AMI

Conditions s'appliquant aux financements en cascade

Afin de soutenir l'atteinte des objectifs de l'action, et en particulier quand la mise en œuvre de l'action proposée par le demandeur requiert un soutien financier à des tiers, le demandeur peut proposer l'attribution de subventions en cascade au profit notamment d'acteurs locaux. Néanmoins les subventions en cascade ne peuvent en aucun cas constituer l'activité principale de l'action et doivent être justifiées. Lorsque le demandeur prévoit d'attribuer des subventions en cascade, il doit mentionner dans sa demande

le montant total de la subvention qui peut être utilisée de la sorte ainsi que le montant minimum et maximum par une subvention en cascade. La liste avec les activités éligibles pour une subvention en cascade, y compris les critères pour la sélection des demandes doit être annexée à la demande. Le montant total maximum du soutien financier qui pourra être versé à des tiers par le bénéficiaire est de 1.000.000 € avec un montant maximum de 60.000 € par tiers, sauf lorsque la réalisation des objectifs des actions serait impossible ou excessivement difficile en l'absence d'un tel soutien.

Une annexe à la description de l'action devra être présente, décrivant explicitement comment d'éventuels financements en cascade à des tiers par le demandeur principal et/ou les codemandeurs s'adresseront aux organisations issues de la société civile locale qui répondent aux conditions définies dans le Guide Pratique pour Marchés publics et subventions dans le cadre des actions extérieures de l'Union Européenne (PRAG²) (point 6.9.2. "Soutien financier aux tiers par les bénéficiaires de subventions") et les Conditions Générales (article 10), ainsi qu'aux critères suivants:

- avoir un statut juridique de personne morale depuis au moins 2 ans **et**
- être sans but lucratif

Critères d'exclusion

L'organisation demandeuse et les organisations codemandeuses de la subvention doivent attester qu'elles ne se trouvent dans aucun des critères d'exclusion repris au point 2.6.10.1.1. du PRAG³.

Critères de sélection

Les critères de sélection aident à évaluer la capacité financière et opérationnelle des demandeurs principaux et à évaluer la capacité opérationnelle des codemandeurs et servent à vérifier que:

- les demandeurs principaux disposent de sources de financement stables et suffisantes pour maintenir leur activité tout au long de l'action proposée et, si nécessaire, pour participer à son financement;
- les demandeurs principaux et les codemandeurs disposent de la capacité de gestion et des compétences et qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

- Au niveau de la capacité financière

Les critères de sélection visant à évaluer la capacité financière des **demandeurs principaux** sont les suivants:

- le **chiffre d'affaires** annuel moyen des demandeurs principaux doit être au moins deux fois la contribution de l'UE tel qu'attesté par:
 - Un rapport d'audit externe et produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur principal relatifs au dernier exercice financier disponible **et**
 - Une copie des états financiers les plus récents (compte de résultat et bilan des trois derniers exercices clos)

- Au niveau de la capacité opérationnelle:

² <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?nodeNumber=6.9.2&locale=fr>

³ <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?nodeNumber=2.6.10.1>

Les demandeurs principaux et les codemandeurs doivent prouver qu'ils disposent de la capacité de gestion, des compétences et des qualifications professionnelles requises pour mener à bien l'action proposée.

Les pièces en appui à apporter pour prouver la capacité opérationnelle sont au moins (liste non-exhaustive) les documents suivants:

- la liste des personnes clés sous contrat et leurs qualifications professionnelles **pour les demandeurs principaux et pour les codemandeurs et**
- la liste des projets réalisés avec succès dans les 5 dernières années dans les domaines du relèvement communautaire (tels qu'indiqués dans cette note de cadrage) en Afrique subsaharienne y inclus le montant du budget, la durée du projet et le nom du bailleur **pour les demandeurs principaux et**
- la liste des projets réalisés avec succès en RCA dans les 2 dernières années y inclus le montant du budget, la durée du projet et le nom du bailleur **pour les demandeurs principaux et**
- la liste des projets réalisés avec succès en RCA dans les 2 dernières années ainsi que la liste des projets /activités réalisés avec succès dans les 3 dernières années dans les thématiques prévues dans le programme RELSUDE en Afrique subsaharienne y inclus le montant du budget, la durée et le nom du bailleur **pour les codemandeurs et**
- la liste des consortia gérés comme demandeur principal. Le nombre de partenaires dans chaque consortium tout comme le volume financier géré doivent également être fournis. Cette information doit être fournie **pour les demandeurs principaux et, le cas échéant, pour les codemandeurs et**
- le profil des postes clé estimés nécessaires à la mise en œuvre de l'action (domaine d'expertise, nombre d'années d'expérience, etc...) **pour les demandeurs principaux et pour les codemandeurs.**

Critères d'attribution

Les critères d'attribution aident à évaluer la qualité des demandes au regard des objectifs et priorités fixés dans la présente note de cadrage, et à octroyer une subvention à l'action qui maximise l'efficacité globale de l'AMI. Ils aident à sélectionner la demande qui assure à l'administration contractante le respect de ses objectifs et priorités. Ils concernent:

1. Pertinence de l'action
2. Efficacité et faisabilité de l'action
3. Impact (bénéficiaires directs et indirects)
4. Durabilité de l'action
5. Budget et rapport coût-efficacité de l'action.

Conformément aux dispositions du Règlement financier de l'Union européenne⁴ et à l'accord instituant le Fonds Bêkou, le contexte de crise en RCA et la nécessité d'agir rapidement autorisent le gestionnaire à utiliser des procédures flexibles pour l'octroi des subventions nécessaires à la mise en œuvre des actions décidées par le COGES.

L'évaluation se déroulera de la manière suivante:

⁴ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012.

Etape 1 - Vérification des critères d'éligibilité, de sélection et d'exclusion

Etape 2 - Notification aux demandeurs ne remplissant pas les critères de l'étape 1

Etape 3 - Evaluation des critères d'attribution

Etape 4 - Notification aux demandeurs retenus pour la négociation

Etape 5 - Négociation (si nécessaire)

Etape 6 - Attribution - notification des propositions non retenues pour attribution

La présente note de cadrage invite les organisations à exprimer leur intérêt et soumettre une proposition qui comprend les documents suivants:

- la description de l'action;
- la méthodologie;
- le plan d'action indicatif pour la mise en œuvre de l'action;
- le plan de communication et visibilité;
- la durabilité de l'action.

et les annexes suivantes:

- Des documents adéquats pour démontrer le respect des critères à évaluer (attestation d'enregistrement de l'organisation auprès des autorités publiques, statuts, expérience comme demandé dans le formulaire de demande, états financiers, rapport d'audit externe...);
- L'attestation sur l'honneur que l'ONG (demandeurs principaux et codemandeurs) ne se trouve dans aucune situation des critères d'exclusion⁵;
- L'annexe sur les subventions en cascade (le cas échéant);
- Le mandat pour les codemandeurs – inclus dans le formulaire de demande;
- Le calendrier d'activités - inclus dans le formulaire de demande;
- Le cadre logique;
- Le budget qui prévoit des coûts pour la vérification des dépenses, le monitoring et l'évaluation de l'action ainsi que pour la visibilité et la communication du financement de l'UE;
- Une fiche d'entité légale (des demandeurs principaux et des codemandeurs) et une fiche d'identification financière (des demandeurs principaux seulement).

La proposition, y inclus ses annexes, devra nous parvenir dans le format ci-joint.

Les demandeurs principaux doivent s'assurer que leur demande est complète en utilisant la liste de contrôle (partie 6 du formulaire de demande). Les demandes incomplètes peuvent être rejetées.

DATE LIMITE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS: 27 AOUT 2019 avant minuit (heure de Bangui)

À :

DELEGATION-CENTRAL-AFRICAN-REP-FONDS-BEKOU@eeas.europa.eu

Copie: **EuropeAid-EI-TRUST-FUND-BEKOU@ec.europa.eu**

Les demandes de clarifications peuvent être envoyées à la même boîte fonctionnelle jusqu'au
15 juillet 2019 avant minuit (heure de Bangui).

Les réponses seront publiées sur Capacity4Dev⁶ au plus tard le 22 juillet 2019.

⁵ <http://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?isAnnexes=true>

⁶ <https://europa.eu/capacity4dev/trust-fund-bekou/discussions>

Une réunion de présentation est prévue le **11 juillet 2019 à 14h** à la Délégation de l'Union européenne. Les organisations intéressées à participer doivent s'inscrire (maximum deux participants par organisation) en envoyant un courriel à Gilles-Jose-Fabrice.NGBOKOTO-DOLINGBETE@eeas.europa.eu

Annexe 1: Modèle des documents à soumettre

Annexe 2: Modèle de contrat de subvention

Annexe 3: Communication et visibilité des actions extérieures financées par l'UE: Lignes directrices à l'intention des partenaires (Projets), 2018

Annexe 4: Indications concernant la visibilité du Fonds Békou

Annexe 5: Fiche d'action « Programme d'appui de relèvement socioéconomique dans la zone sud-est de la RCA (RELSUDE) »

Annexe 6: Annexe K - Lignes directrices concernant les options simplifiées en matière de coûts dans les contrats de subvention financés par l'Union européenne